Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_050-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, GUILLOT Sandrine,

Absents ayant donné procuration : GUILLOT Sandrine, PENIGUEL Anne-Laure, MARTIN Alice, BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, VENET Clément, VOLAND Christian

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDROT Jean-Marc

2026_50 – Avis sur la construction d'une unité industrielle et logistique à Courbouton

Le projet StoneHedge, classée en « zone à urbaniser » au plan local de l'urbanisme, comprend 4 cellules :

- *5 999 m² pour la cellule 1,*
- *5 943 m² pour la cellule 2 et 3,*
- *5 990 m² pour la cellule 4.*

L'entrepôt aura une surface au totale de 25 977 m² (en incluant les bureaux, locaux sociaux et techniques).

Il sera loué à un ou plusieurs preneurs, non connus à ce jour, ayant une activité industrielle et/ou de logistique.
Suivant le preneur, l'activité pourra avoir lieu 7/7 jours, 365 jours par an.

Considérant sa surface, le projet est soumis à la procédure de l'Enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE). Cette procédure donne lieu à une enquête publique, qui se déroule actuellement en mairie du 7 avril 2026 au 11 mai 2026. Dans ce cadre, l'avis de la commune est sollicité.

Le dossier d'ICPE porte sur un entrepôt de stockage de matière combustibles. Ce choix a été fait par le porteur de projet car il s'agit de la rubrique ICPE correspondant à l'activité la plus large possible pour un entrepôt. S'agissant de cellules vides, ce choix permettra de faciliter la

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_050-DE

commercialisation et l'installation des futures activités qui pourront, dans le cadre de leur activité « industrielle et/ou logistique » demander un simple ajustement du projet d'ICPE.
Le permis a été accordé uniquement sur la base d'un projet logistique (tableau des destinations de la zone Uab1 pour la zone d'activités de Courbouton).
De plus, la communauté de communes « Vallons de haute bretagne communauté » devra valider le choix des futurs locataires ou acquéreurs finaux, comme le prévoit une clause inscrite dans l'acte de vente.

DELIBERATION

Vu l'arrêté d'ouverture d'une consultation du public demandée par la société SNC SH GUIPRY en date du 2 mars 2026,

Vu l'arrêté n° 03517625W0031 du 25 novembre 2025 autorisant le permis de construire,

Vu l'avis de la commission urbanisme du 20 avril 2026,

Sur rapport de M, Rémi PITRÉ, adjoint au Maire

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement d'un projet de construction d'une unité industrielle et logistique dans la zone d'activité de Courbouton, sous réserve que s'y installent à la fois des activités logistiques et industrielles, et que le dossier d'enregistrement au titre des ICPE évolue le cas échéant afin de s'adapter à ces activités industrielles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN